



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands événemens se préparent ; je suis en *Vedette* : tout et que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi favoir, je le publie sur l'heure.

Du Samedi 18 Mai 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Copenhague. Avis aux navigateurs, donné par le conseil d'économie et de commerce de Copenhague.

Par ordre du gouvernement Danois, il a été érigé à la plus haute pointe sur l'île Sultra, dans le bailliage de Fosen, gouvernement de Dorathen en Norwege, une tour haute de 24 pieds, sur un diamètre de 18 pieds, enduite de blanc, pour servir de point de reconnaissance aux navires qui dirigent leur cours au nord des îles Smoelen, Sutteren ou Fioien, ou qui sont détoutés par le vent ou les courans au nord de ces îles, ou bien qui viennent du nord, tant de l'océan que de la mer de Ftië.

Lorsque les points de reconnaissance sur terre ou les rochers reconnaissables, tant sur lesdites îles, que sur le continent, ou par leur éloignement d'ici, ou par les brouillards, seront imperceptibles du côté de la mer, cette tour servira tant à déterminer le cours à l'aide de la carte, qu'à publier la direction des archives des cartes marines d'une partie de la côte de Norwege, contenant l'embouchure de la rivière de Dronthen, avec ses îles et les écueils qui

l'environnent, dont la description qui y appartient donne les éclaircissemens. On peut s'attendre, au reste, à un avis ultérieur sur la hauteur de la roche, qui sert de base à la tour en question, de manière à en calculer la distance, d'où elle sera perceptible à la mer.

De Pétersbourg, le 16 avril. — Le nouveau traité de commerce conclu à Londres, le 18, 28 mars, entre la Russie et la Grande-Bretagne, a été apporté hier ici par un courrier ; le comte Semen Romanowitsch-Woronzow et le secrétaire d'état lord Grenville l'ont signé. Il a pour base celui de 1766, qui, convenu pour 20 ans, devoit déjà être renouvelé en 1786, et qui, quoique non-renouvelé dans le tems, son renouvellement ayant été accroché et suspendu par diverses circonstances, n'en avoit pas moins laissé les choses sur l'ancien pied. Dès que le nouveau traité aura été ratifié et échangé, il sera rendu public ; et l'on verra s'il renferme, ou non, des stipulations différentes de celles des traités précédens.

De Vienne, le 24 Avril. Le prince de Hohenloye, le comte de Clairfayt et le comte de Wurmsen ont été élevés au grade suprême de notre état militaire : l'empereur a déjà mis son

seing manuel aux brevets de feld-maréchaux expédiés pour eux en chancellerie.

D'après le relevé des magasins pris aux Français dans les Pays-Bas, il y a de quoi nourrir 100 mille hommes pendant six mois, et l'on évalue à 7 millions de florins au moins la perte de l'ennemi sur cet objet, ou le gain que nous y avons fait.

Le prince de Salm Salm, évêque de Tournay, va obtenir, dit-on, l'archevêché de Prague, dont le siège est vacant par mort.

On dit que le général Beurnonville et les quatre députés de la convention nationale, arrêtés par le général Dumourier, et conduits à Maestricht, doivent être amenés ici, où ils apprendront leur destination ultérieure. Ce que l'on peut garantir, c'est que le premier lieutenant Steyeren, envoyé ici par le prince de Cobourg, avec la nouvelle de l'arrestation et de ses suites, a dû prendre par Maestricht pour retourner à l'armée, et a été chargé de dépeches pour le gouverneur de cette place, prince de Hesse-Cassel.

De Malines, le 6 Mai. — Hier nous avons vu amener ici 11 pièces de canon de différent calibre, que nos troupes ont pris sur les Français dans l'affaire du premier de ce mois. Aujourd'hui il est passé par ici 6 canons et deux obus des Hanovriens, avec une vingtaine de caissons se rendant à l'armée.

De Hanau, le 6 Mai. — Le 3 de ce mois il y eût un nouveau combat entre les Prussiens et les Français près de Rostheim. Les Prussiens ont attaqué avec vivacité plusieurs retranchemens, mais ils ont été repoussés avec perte, et les Français sont restés maîtres de leurs retranchemens.

Le prince-royal de Prusse a conduit lui-même un bataillon, et le roi étoit aussi présent à cet affaire. Le régiment de Borch a eu un officier, 3 sous-officiers et 8 soldats tués; 3 officiers, 2 sous-officiers et 91 soldats ont été blessés; 4 sous-officiers et 58 soldats manquent.

De Francfort le 27 Avril. — Le nombre des ennemis redoutables de la France sera bientôt accru par la Confédération Helvétique, puisque la garnison de Huningue a depuis peu enfreint de gaieté de cœur la neutralité qu'observoient

fidèlement les Suisses, en voulant déloger à coup de canon les piquets de ceux-ci, qui se trouvoient postés au village du Petit-Huningue, sous la juridiction de Bâle. Depuis cette agression hostile, la garnison de Bâle a été renforcée par les louables cantons, et d'autres mesures ont été prises, en vertu d'une proposition faite par le canton de Zurich, afin de mettre cette place frontière dans le meilleur état de défense possible.

L'armée française, sur la Moselle, forte de 40,000 hommes, a fait un mouvement en avant et s'est emparé des Deux-Ponts et de Hombourg. Quoiqu'il en soit de cette prise de possession, toujours sera-t-elle de courte durée, puisque le duc régnant de Brunswick, à la tête d'un corps de 20,000 hommes Prussiens, Autrichiens, et Hessois, marche au secours de ce duché.

Quant à la position de l'armée française sur le Rhin, elle est avantageuse; les troupes sont à l'abri d'une attaque imprévue par la construction des batteries, par des abatis d'arbres, la ruine des ponts, etc.

Mais la garnison de Mayence est resserrée, de manière que rien ne peut entrer dans la ville ni en sortir. Déjà la famine y exerce ses ravages, et faute d'autre viande, peut-être aussi par le manque de fourrages, on tue et mange les chevaux. Les tranchées n'ont pas encore été ouvertes, mais chaque jour l'artillerie des alliés est augmentée par de nouveaux convois. Les Français très-alertes et toujours sur le qui-vive font des sorties fréquentes: la plupart du tems ils sont repoussés avec perte; quelquefois ils réussissent dans leurs entreprises: depuis peu encore, ayant surpris la garde postée à la Briqueterie, ils tuèrent un homme, et ramenèrent l'officier avec tout le reste de sa troupe dans la place.

F R A N C E.

De Valenciennes, le 13 mai. Lettre des représentans du peuple à l'armée du Nord, au président de la Convention.

« Nous n'avons rien de nouveau sur cette frontière. L'ennemi nous a laissé tranquille ces deux jours-ci. Cependant hier soir et cette nuit, nous avons entendu le bruit du canon du côté de Condé, et comme nous sommes informés

qu'il est passé à Mons, il y a trois jours, un train de grosse artillerie dirigé sur Condé, nous presomons que l'ennemi a ouvert la tranchée devant cette place; mais nous n'en avons encore aucune certitude ».

De Philippeville, le 14 Mai. Lettre des représentans du peuple auprès de l'armée des Ardennes.

« Instruits qu'il existoit à Florennes, village situé à deux lieus de cette place, et réuni à la république, au milieu des cantonnemens ennemis une abbaye de bénédictins; nous y avons envoyé des troupes qui ont enlevé 26 excellens chevaux pour l'artillerie, 3 poulains, 50 bœufs ou vaches, 60 moutons, et 25 voitures de meubles, de grains et de denrées. Les titres de propriétés de cette maison présente un revenu de 50000 fr. C'est un repaire de contre-révolutionnaires, il a été offert aux moines la pension déterminée par la loi. Il y a apparence qu'ils ne voudront pas plus de la pension que de nos loix, dont ils se montrent les ennemis jurés ».

Montreuil Belley, le 9. Un nommé Taillefer et un quidam appelé Gior, se disant missionnaires des Jacobins, se présentèrent à la société patriotique de Montreuil. Après avoir manifesté leur surprise, qu'elle ne soit pas affiliée à la société mère, ils l'invitèrent à se rallier autour d'elle, en les assurant qu'alors elle leur donneroit le pouvoir de destituer des autorités constituées, de gouverner etc. etc. Cette proposition indigna les amis des loix, et un mouvement unanime d'indignation repoussa ces blasphèmes politiques.

Aujourd'hui se repentant de leur foiblesse, ils dénoncent à la convention cette nouvelle trame ourdie pour la dissoudre. Puisse-t-elle enfin punir l'audace de ces scélérats qui veulent détruire avec la première autorité constituée, le seul espoir de la patrie!

Pouvre ma lettre pour vous informer qu'à l'instant j'apprends de bonne part, que les révoltés sont partis pour Parthenay et Niort; que hier, ils ont fait filer des vivres et bagages; qu'on leur a compté 60 charrettes chargées, qu'ils emmènent tous leurs canons, et qu'avant de quitter la ville, ils avoient sommé les habitans de la garder.

Paris. — Le comité de sûreté générale de la convention vient de découvrir une nouvelle manœuvre des ennemis du bien public, sur laquelle il étoit pressant d'ouvrir les yeux, et qui est anéantie, par cela seul qu'elle est connue.

La compagnie dite de Venter, pour les charrois de l'artillerie, est composée presque en totalité d'anciens gardes du roi, ci-devant gentilshommes limosins, périgourdins et bretons, et de valets d'écurie de la maison du ci-devant roi, de sa femme et de ses frères, dont le projet étoit de livrer notre artillerie aux rebelles de la Vendée, contre lesquels ils devoient marcher. Il ne s'agit point ici de dénonciations vagues; tous ces faits sont juridiquement acquis matériellement prouvés.

Le sieur de Brissac, le sieur Lamberty, le sieur de Ségur, le sieur de Salvy, simples charretiers dans la compagnie de Venter, moyennant 25 sous par jour, ont inutilement voulu faire croire au comité qu'ils se portoit par le seul sentiment du patriotisme, à soigner ainsi les chevaux de la république. Ils sont actuellement détenus à l'abbaye, qui tient leur engagement: les déclarations de plusieurs bons citoyens qui ont éventé ce complot, les interrogatoires des prévenus, les papiers saisis chez eux, donnent tous les détails d'un plan dont l'objet étoit de nous voler notre artillerie; mais il paroît que cette trame s'étend jusques sur les subsistances et autres approvisionnemens de nos armées.

§ Sur le réquisitoire du procureur de la commune, le conseil-général arrête que les premières opinions de Gorsas et Brissot sur les évènements de septembre seront imprimées contradictoirement avec celle d'aujourd'hui, sur deux colonnes, avec ces deux titres: *le Gorsas d'autre-fois*, et *Gorsas d'aujourd'hui*; qu'elles seront affichées et envoyées aux autorités constituées, aux quarante-huit sections et aux sociétés populaires.

Le conseil arrête encore, qu'il sera écrit aux autorités constituées, aux sociétés populaires et aux sections de Bordeaux, pour leur représenter l'erreur où les ont jeté les malveillans qui leur font accuser Paris de vouloir assassiner les députés de la Gironde, tandis que Paris ne veut qu'assassiner leurs opinions.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

Suite de la séance du Jeudi, 16 Mai.

Le décret suivant est rendu, sur le rapport de la Croix, organe du comité du salut public.

La convention décrète ce qui suit : Les corps administratifs et municipaux, leurs commissaires, et les agens civils du conseil exécutif, ne pourront, sous quelque prétexte que ce soit, et sous peine de 10 ans de fer, suspendre ni modifier les arrêtés du conseil exécutif provisoire; apporter aucun changement aux dispositions militaires ordonnées par les généraux; empêcher ni retarder les mouvemens des troupes, non plus que changer leur destination, ainsi que celle des munitions de guerre et de bouche.

Séance extraordinaire du Jeudi soir.

Isnard est élu président, secrétaires Poulain, Grandpré, Fauchet et Duprat.

Le département de la Seine-Inférieure vient demander des forces contre les invasions des Anglais dont il est menacé.

(Présidence du citoyen ISNARD.)

Séance du Vendredi 17 Mai.

Augmentation de solde de neuf livres par mois pour les officiers de la marine, et de 2 ff. pour les mousses.

Les commissaires de la convention près de l'armée du Midi, écrivent de Perpignan le 11 mai, que l'appel qu'ils ont fait aux braves habitans des Pyrénées a produit le meilleur effet, que 5000 mille hommes ont renforcé notre armée, et qu'on est actuellement occupé à l'organisation d'un corps de 6 mille hommes. Les secours et les vivres commencent à y abonder.

Aucun ministre ne pourra accorder aucune commission, si l'on n'est pourvu de certificat de civisme.

Jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné il sera pourvu au remplacement des notaires publics par les corps administratifs, d'abord aux notaires ci-devant royaux, restés sans emploi par la loi du 6 octobre 1791, ou par d'autres candidats inscrits sur les tableaux, en conséquence d'un concours précédent: l'arrêté du directoire, leur servira de commission.

Une députation de la section de l'Unité (ou des Quatre-Nations) vient réclamer le Roux, juge de paix de cette section, arrêté par un ordre arbitraire. On soutient que toutes les loix ont été violées par cette arrestation. Marat et Thuriot soutiennent que ce le Roux est un insigne contre-révolutionnaire.

Un décret avoit ordonné son élargissement provisoire sous la caution des pétitionnaires, et que le comité de législation en feroit son rapport. La Montagne se lève avec fureur contre le décret, demande l'appel nominal. Un tumulte affreux s'élève, le président casse deux sonnettes, se couvre, rien ne calme l'effervescence des partis. Les démêlés sont suspendus par les sections de la Réunion et du Luxembourg qui présentent leur contingent pour l'expédition de la Vendée. La Ire a donné 8 hommes de plus par compagnie, outre une compagnie de canoniers, tous bien armés et équipés. Il n'a fallu, disent-ils, aucun de ces moyens honneux de réquisition ou du sort. Chacune de ces sections réclame un secours de 100 mille livres. Renvoyé au comité.

On rend compte d'un avantage que nous avons remporté sur les rebelles. Le général Canclaux se dispose à leur livrer bataille.

Le général Biron ne pouvant aller qu'à petites journées vu ses infirmités, on a nommé à sa place un commandant provisoire.

LOTÉRIE DE FRANCE.

Il s'est glissé dans quelques exemplaires de la feuille d'hier, une faute sur le premier numéro sorti. On a mis 63 au lieu de 60. Lisez 60.

On s'abonne à Paris au bureau de ce journal boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis N^o. 2. Le prix de l'abonnement de ce papier nouvelle, le moins cher de tous est de 28 livres 10 sols pour l'année 15 liv. pour six mois 7 livres 10 sols pour trois mois, et pou. deux mois en envoyant un assignat de cent sols.